

### Répertoire I:\Corpinfo ?

Le répertoire I:\corpinfo n'existe plus. Toute l'information qui était rassemblée dans I:\corpinfo est désormais accessible dans l'intranet du Ministère.

### Qu'est-ce que les dossiers publics ?

Les dossiers publics rendent plus facile le travail de collaboration dans un groupe lors de la production de documents. Les dossiers publics servent à conserver et à partager du matériel de travail quand il est actif, et à mémoriser sur une base régulière des doubles des dossiers ministériels qui sont nécessaires au groupe de travail. Les dossiers publics se trouvent sur les serveurs locaux de l'administration centrale ou des missions.

### Que devraient contenir les dossiers publics ?

Les dossiers publics ne sont pas destinés à être des zones de stockage permanentes de l'information ministérielle. Les documents définitifs doivent être envoyés au CATS (système informatisé de stockage des textes du Ministère) en vue de leur gestion et de leur stockage à long terme. Un exemplaire du document final peut être conservé dans son dossier de sujet afin de faciliter sa consultation et son accès.

Dans les dossiers publics on peut retrouver entre autres :

- ébauches de documents que finalise le groupe (en collaboration);
- discussions;
- exemplaires d'information que l'on cite fréquemment;
- documents modèles;
- listes d'adresses;
- listes du personnel;
- agenda des réunions du personnel et procès verbaux;
- pratiques et procédures de travail pour le groupe;
- arrangements organisationnels du groupe de travail;
- information administrative.

Les documents enregistrés dans des dossiers publics ne sont pas que des fichiers de traitement de texte. On pourra y trouver des feuilles de calcul, des messages de courrier électronique ou des documents produits par d'autres applications employées par votre groupe de travail.